
**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DE L'ASSOCIATION La maison de kaaphee
EN DATE DU 13 avril 2020**

Le 13 avril 2020 à 19 heures, les membres fondateurs de l'association se sont réunis à 11 Rue Emile Desmet 59800 Lille en assemblée générale constitutive, pour décider la création d'une association.

Sont présents :

Jean Michel Velay 11 Rue Emile Desmet, Appartement 21 59800 Lille
Marie Ange Fremeau 46 rue Achille Pinteaux 59136 Wavrin

L'assemblée générale désigne :

- Jean Michel VELAY en qualité de président de séance ;
- Marie Ange Fremeau en qualité de secrétaire de séance.

Le Président met à la disposition des personnes présentes le projet de statuts de l'association ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constitution de l'association ;
- présentation, discussion et adoption de ses statuts ;
- désignation des premiers membres Conseil d'administration et bureau ;
- fixation du montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication.

PREMIERE RÉOLUTION : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association. Après discussion, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de constituer une association nommée La maison de kaaphee, ayant son siège 11 rue Emile Desmet, Appartement 21 59800 Lille et dont l'objet social est le suivant : Développer un éco-lieu "vivre-ensemble pour un habitat vivant et solidaire".

DEUXIEME RÉOLUTION : ADOPTION DES STATUTS

Le président de séance donne lecture des statuts.

Après discussion, l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION : NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE DIRIGEANT

Après appel de candidatures, l'assemblée générale désigne en qualité de premiers membres du Conseil d'administration :
- Jean Michel VELAY demeurant 11 rue Emile Desmet, Appartement 21 59800 Lille de nationalité Française, exerçant la profession de Enseignant

Les membres du Bureau sont les suivants :

- Représentant Légal : Jean Michel VELAY demeurant 11 rue Emile Desmet, Appartement 21 59800 Lille de nationalité Française, exerçant la profession de Enseignant

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION : DROITS D'ENTREE ET COTISATIONS

Le président de séance rappelle que les membres fondateurs sont dispensés du versement d'un droit d'entrée, et que les membres d'honneur n'ont à verser ni droits d'entrée, ni cotisation.

Après discussion l'assemblée générale décide de fixer comme suit le montant des droits d'entrée et des cotisations :

Membres fondateurs

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 euros. Les cotisations sont exigibles le 01 Janvier de chaque année.

Membres adhérents

Le montant des droits d'entrée est fixé à 10 euros. Les droits d'entrée sont exigibles dès l'agrément des nouveaux membres, pour le montant total d'une année entière. Toute cotisation payée est définitivement acquise à l'association.

Ces montants pourront être modifiés, tous les ans, par l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les statuts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION : FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Jean Michel VELAY pour accomplir toutes les formalités requises pour la déclaration de l'association et l'insertion d'un extrait de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale désigne Jean Michel VELAY Représentant, pour accomplir les formalités liées à l'ouverture et à la gestion du compte bancaire de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signatures

Le président de séance

Jean Michel VELAY

Le secrétaire de séance

Marie Ange Fremeau

Personnes ayant adopté les statuts